



**POLITIQUE RELATIVE
À LA GESTION
DES RISQUES DE
CATASTROPHE
DE LA PRÉVENTION
À L'INTERVENTION
ET AU RELÈVEMENT**

LES PRINCIPES FONDAMENTAUX DU MOUVEMENT INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE ET DU CROISSANTROUGE

Humanité

Né du souci de porter secours sans discrimination aux blessés des champs de bataille, le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, sous son aspect international et national, s'efforce de prévenir et d'alléger en toutes circonstances les souffrances des hommes. Il tend à protéger la vie et la santé ainsi qu'à faire respecter la personne. Il favorise la compréhension mutuelle, l'amitié, la coopération et une paix durable entre tous les peuples..

Impartialité

Il ne fait aucune distinction de nationalité, de race, de religion, de condition sociale et d'appartenance politique. Il s'applique seulement à secourir les individus à la mesure de leur souffrance et à subvenir par priorité aux détreesses les plus urgentes.

Neutralité

Afin de garder la confiance de tous, le Mouvement s'abstient de prendre part aux hostilités et, en tout temps, aux controverses d'ordre politique, racial, religieux et idéologique.

Indépendance

Le Mouvement est indépendant. Auxiliaires des pouvoirs publics dans leurs activités humanitaires et soumises aux lois qui régissent leurs pays respectifs, les Sociétés nationales doivent pourtant conserver une autonomie qui leur permette d'agir toujours selon les principes du Mouvement.

Volontariat

Il est un mouvement de secours volontaire et désintéressé.

Unité

Il ne peut y avoir qu'une seule Société de la Croix-Rouge ou du Croissant-Rouge dans un même pays. Elle doit être ouverte à tous et étendre son action humanitaire au territoire entier.

Universalité

Le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, au sein duquel toutes les Sociétés ont des droits égaux et le devoir de s'entraider, est universel.

INTRODUCTION

Les catastrophes peuvent avoir des effets dévastateurs sur les personnes et les communautés. La fréquence, la complexité et la gravité des effets vont probablement augmenter dans l'avenir du fait de facteurs tels que les changements climatiques, les déplacements, les conflits, l'urbanisation rapide et non planifiée, les aléas technologiques et les urgences de santé publique. À cela s'ajoute la complexité croissante des contextes, les pays frappés par une catastrophe associée à des aléas naturels pouvant être touchés simultanément par un conflit ou par un déplacement de grande ampleur.

La Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Fédération internationale) et ses Sociétés nationales membres s'emploient à réduire les effets des catastrophes. Les Sociétés nationales sont les mieux placées pour apporter un soutien aux personnes et aux communautés du fait de leur vaste réseau de sections locales et de volontaires locaux, de leur rôle d'auxiliaires des pouvoirs publics dans le domaine humanitaire et de leurs capacités de gestion des catastrophes dans presque tous les pays du monde.

Nos priorités absolues dans la gestion des risques de catastrophe sont de sauver des vies, d'alléger les souffrances et de protéger la dignité humaine. Nous nous employons à soutenir la capacité des personnes et des communautés de réduire les risques, de réagir aux catastrophes et de se relever. Notre action de relèvement est aussi l'occasion de s'attaquer aux vulnérabilités et aux risques futurs, par exemple, en promouvant une préparation accrue, l'adaptation aux changements climatiques, une infrastructure plus sûre, des systèmes de société renforcés, des moyens de subsistance revitalisés et la protection de l'environnement. Ensemble, ces activités visent à renforcer la résilience des personnes et des communautés¹ aux risques et aux chocs futurs.

OBJET

La présente politique couvre notre action face à tous les types de catastrophe et dans tous les contextes, y compris les contextes fragiles, les crises prolongées et les situations de conflit, dans les zones urbaines et les zones rurales. Elle promeut des approches intégrées de sorte que toutes les étapes du continuum de la gestion des risques de catastrophe sont considérées ensemble de manière cohérente, et remplace les politiques de la Fédération internationale relatives à la préparation aux catastrophes (1999), à l'intervention d'urgence (1997), au relèvement après une catastrophe (1999) et à l'intégration des secours, du relèvement et du développement (2001).

Il s'agit d'une politique à l'échelle de la Fédération internationale ; elle s'applique par conséquent aux activités de la Fédération, comprenant toutes les Sociétés nationales et le Secrétariat, aux niveaux local, national, régional et international. Elle est en phase avec les Principes et règles régissant l'assistance humanitaire de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, qui gouvernent les Sociétés nationales et le Secrétariat de la Fédération internationale dans l'organisation et la coordination de l'assistance internationale. Les relations au sein du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Mouvement)² sont régies par un cadre différent, qui comprend les Statuts du Mouvement et l'Accord de Séville et ses Mesures supplémentaires.

DÉFINITIONS³

Catastrophe : grave perturbation d'une communauté, qui dépasse la capacité de la communauté de faire face avec ses propres ressources. Parmi les nombreuses causes potentielles d'une telle perturbation figurent les aléas naturels et technologiques, les accidents industriels, les mouvements massifs de populations et les maladies infectieuses et contagieuses, entre autres, ainsi que divers facteurs qui influent sur la vulnérabilité des communautés et leur exposition aux risques.

Réduction des risques de catastrophe : mesures visant à prévenir de nouveaux risques de catastrophe et à réduire les risques existants.

Gestion des catastrophes : organisation, planification et application de mesures de préparation, d'intervention et de relèvement en cas de catastrophe.

Gestion des risques de catastrophe : application de politiques, de stratégies et d'autres mesures afin de prévenir de nouveaux risques de catastrophe, de réduire les risques de catastrophe existants et de gérer les risques résiduels (par la préparation, l'intervention et le relèvement en cas de catastrophe), contribuant au renforcement de la résilience et à la réduction des pertes liées aux catastrophes.

1 Voir également le [Cadre de la Fédération internationale relatif à la résilience des communautés](#)

2 Le Mouvement comprend la Fédération internationale, le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) et les Sociétés nationales.

3 Ces définitions sont formulées d'après les définitions fournies par le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes mais sont adaptées à l'usage de la Fédération internationale.

ÉNONCÉ

Les principes opérationnels généraux ci-après sous-tendent l'approche de la Fédération internationale en matière de gestion des risques de catastrophe. Les Sociétés nationales et le Secrétariat de la Fédération internationale :

- reconnaissent le droit de toute personne à la fois d'offrir et de recevoir une assistance humanitaire fondée sur les principes d'humanité, d'impartialité, de neutralité et d'indépendance ;
- entreprennent toutes les activités de gestion des risques de catastrophe dans le respect des Principes fondamentaux de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et des autres instruments applicables : les Principes et règles régissant l'assistance humanitaire de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, le Code de conduite pour le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et pour les ONG lors des opérations de secours en cas de catastrophe, ainsi que les normes de qualité pertinentes, en particulier la Charte humanitaire Sphère et les Standards minimum de l'intervention humanitaire, et s'emploient à mettre en œuvre la Norme humanitaire fondamentale ;
- ont pleinement à l'esprit le Cadre d'action de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe, les Objectifs de développement durable, l'Accord de Paris sur les changements climatiques et le Nouveau Programme pour les villes lors de l'élaboration de nos approches de la gestion des risques de catastrophe ;
- reconnaissent que les catastrophes surviennent dans des contextes divers, tels que les contextes fragiles, les crises prolongées et les situations de conflit, et lors d'urgences de santé publique. Par conséquent, nous renforcerons nos connaissances et nos compétences en matière d'analyse de ces contextes en évolution pour éclairer et guider les opérations et les pratiques, en collaborant avec les Sociétés nationales et le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) conformément à leurs mandats respectifs, et avec les partenaires externes ;
- reconnaissent que la réduction des risques de catastrophe, l'intervention en cas de catastrophe et le soutien au relèvement sont la responsabilité, avant tout, des pouvoirs publics. Les Sociétés nationales porteront activement une assistance aux personnes touchées par une catastrophe, en leur qualité d'auxiliaires des pouvoirs publics, et dans un esprit de coopération et de complémentarité avec eux ;
- s'engagent à constamment améliorer notre performance pour protéger l'environnement et éviter la pollution⁴, en adoptant une approche visant à « ne pas nuire ».

Les engagements spécifiques suivants rendent compte de notre approche de la gestion des risques de catastrophe :

1 Placer les personnes touchées par les catastrophes au cœur de notre action

Les communautés et les personnes touchées connaissent mieux que quiconque leur propre situation et sont des acteurs essentiels du renforcement de leur résilience et de l'intervention après une catastrophe. Par conséquent, nous ferons en sorte qu'elles soient au cœur des processus de prise de décision et qu'elles conduisent et façonnent des changements durables dans l'objectif qu'elles deviennent plus résilientes à l'avenir. Nous repérerons aussi les personnes, les ménages et les communautés particulièrement vulnérables ou touchés en cas de catastrophe pour fixer les priorités quant au lieu et à l'objet des activités liées aux programmes⁵.

Les catastrophes ont des conséquences différentes pour les hommes et les femmes, ainsi que pour différents individus et groupes de personnes, selon l'âge, le handicap, la nationalité et d'autres différences sociales, culturelles et ethniques. Par conséquent, les évaluations, les activités et les programmes devraient comprendre une analyse des questions relatives au genre et à la diversité, et être conçus et mis en œuvre d'une manière soucieuse des particularités culturelles, participative, inclusive et accessible⁶ qui respecte et protège la dignité et les droits humains. Nous veillerons également à ce que la prévention et la protection des personnes vulnérables contre la violence sexuelle et sexiste, ainsi que d'autres formes d'exploitation et d'abus soient essentielles dans toutes nos activités liées à la gestion des risques de catastrophe.

Nous instaurerons des mécanismes de redevabilité à l'égard des communautés touchées et ferons en sorte que notre performance soit mesurée du point de vue des personnes que nous servons.

4 Par exemple l'initiative verte de la Croix-Rouge et le Croissant-Rouge vise à réduire l'empreinte environnementale de la Fédération internationale.

5 Voir également par exemple l'[évaluation renforcée de la vulnérabilité et des capacités](#).

6 Cela peut être facilité par l'application des [Normes minimales de la Fédération internationale relatives à la protection, au genre et à l'inclusion dans les situations d'urgence](#) (lien vers la version anglaise).

2

Investir dans la préparation des communautés et dans la réduction des risques

La réduction des risques adaptée aux changements climatiques est un moyen très efficace de réduire les effets des catastrophes et un investissement essentiel, qui diminue la mortalité et la morbidité et protège les ressources des communautés, y compris les moyens de subsistance, l'environnement bâti et la nature.

Nous anticiperons les risques de catastrophe et y sensibiliserons le public par l'éducation, y compris en utilisant les réseaux de jeunes et de volontaires de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et en encourageant les personnes vulnérables à prendre des mesures de prévention et de préparation. Nous suivrons également les rumeurs, les idées erronées et les préoccupations des communautés en ce qui concerne les dangers et les risques.

Nous améliorerons la collecte de données sur les risques afin de permettre une analyse globale, à l'échelle de la Fédération, des risques et de leurs effets potentiels dans les zones particulièrement exposées et de contribuer à la réalisation d'une analyse de situation avant et après la survenue d'une catastrophe à l'appui de l'action de la communauté humanitaire élargie. Nous soutiendrons également les stratégies de préparation aux catastrophes à base communautaire qui prennent appui sur les structures, les pratiques, les compétences et les mécanismes d'adaptation existants, et veillerons à ce que les communautés locales puissent avoir accès aux informations fournies par les prévisions, la surveillance des épidémies au niveau local et les systèmes d'alerte précoce, les comprendre et y donner suite.

3

Renforcer la préparation organisationnelle

Il est essentiel d'accompagner le renforcement des capacités de la Société nationale locale et des sections touchées à toutes les étapes du continuum de la gestion des risques de catastrophe, en mettant l'accent sur la préparation institutionnelle de la Société nationale aux catastrophes futures. Cela consiste à évaluer, à mesurer et à analyser systématiquement les forces, les lacunes et les enjeux de son système d'intervention (dans des domaines tels que la prise de décision opportune, la structure opérationnelle efficace, la communication interne, la coordination, et le renforcement des services d'appui et des capacités d'action)⁷. Nous encouragerons également la prise de mesures précoces « sans regret » en améliorant l'accès à un financement préalablement convenu aux fins d'intervenir avant une catastrophe, par exemple, en appliquant l'approche du financement fondé sur des prévisions.

Nous favoriserons et réaliserons, avant les catastrophes, des réunions et des accords, ainsi que des plans d'intervention et de préparation aux niveaux national et régional garantissant la participation des gouvernements nationaux, des partenaires externes compétents, des systèmes intergouvernementaux régionaux de gestion des catastrophes et des partenaires du Mouvement. Nous aiderons aussi les autorités gouvernementales à évaluer et renforcer leurs lois, politiques, stratégies et plans relatifs à la gestion des risques de catastrophe, en encourageant l'attribution de rôles et de responsabilités clairement définis à la Société nationale, compatibles avec son rôle d'auxiliaire.

4

Sauver des vies et des moyens de subsistance en réagissant aux catastrophes d'une manière efficace, cohérente et opportune qui prenne en compte les effets à long terme de l'intervention humanitaire

Nous réagirons aux catastrophes à une échelle appropriée selon les besoins, en mettant l'accent sur une intervention dirigée au niveau local, en utilisant les capacités de la Société nationale du pays touché et en tirant parti des capacités collectives du réseau de la Fédération internationale et du Mouvement. Dans notre intervention, nous prendrons en considération les effets éventuels sur l'économie, l'environnement et les structures sociales locaux, et nous veillerons à ce que le soutien fourni ne contribue pas aux tensions ou aux conflits et n'ait pas de conséquences négatives sur le long terme (« ne pas nuire »).

Nous nous engageons à faire une utilisation appropriée, aux fins de l'intervention et du relèvement, de mécanismes d'exécution flexibles, en particulier les programmes de transferts monétaires et/ou de distribution de bons et les

7 Voir le cadre de [préparation pour des interventions efficaces à l'intention des Sociétés nationales](#).

approches axées sur le marché, qui tiennent compte des filets de sécurité sociale existants. Ces possibilités seront prises en considération dans toutes les évaluations des besoins, la conception des programmes et la planification, avec pour but d'accroître le recours aux transferts monétaires lorsque cela est approprié et faisable.

Nous protégerons le personnel, les volontaires et les individus et les communautés avec lesquels nous travaillons, y compris lors de la collecte, du stockage et de l'utilisation que nous faisons des données, en particulier celles qui permettent d'identifier des personnes et des groupes vulnérables, et nous nous engageons à respecter l'esprit des politiques relatives à la protection des données applicables. Dans la réponse aux besoins et aux vulnérabilités des personnes déplacées, nous prendrons aussi en compte les besoins de la population hôte.

Nous reconnaissons que, sans des mesures d'atténuation adéquates, les catastrophes et les opérations d'urgence pourraient exposer le personnel et les volontaires de la Société nationale du pays touché à un stress mental et physique et causer des dommages à la Société nationale. Il est essentiel de renforcer, durant la situation d'urgence, les capacités locales de la Société nationale, en donnant la priorité aux sections touchées, afin qu'elle puisse faire face à la situation et s'y adapter.

L'aide d'urgence sera poursuivie jusqu'à ce que la vie et la santé ne soient plus gravement menacées ou, dans les situations de menace prolongée, jusqu'à ce que les besoins puissent être satisfaits de manière plus appropriée dans le cadre d'un mécanisme de relèvement. Nous ferons en sorte que la transition de l'intervention au relèvement soit appropriée.

5

Établir les bases du relèvement à long terme et renforcer la résilience pour l'avenir

Nous renforcerons la qualité et les effets de notre intervention d'urgence par une assistance au relèvement rapide qui étaye l'auto-relèvement des personnes, déterminée par les besoins et les priorités des personnes et des communautés. Il s'agit entre autres d'encourager la planification conjointe et la programmation intégrée durant les phases d'intervention et de relèvement, y compris, là où le contexte le permet, en vue de renforcer les liens réciproques essentiels entre les moyens de subsistance, le logement, la santé, l'eau, l'assainissement, l'environnement, les activités de protection, le rétablissement des liens familiaux et le soutien psychosocial dans les communautés touchées. La programmation intégrée consiste à veiller à ce qu'une compréhension globale des besoins et des capacités des communautés éclaire nos activités opérationnelles et de sensibilisation.

Les projets et les actions menés aux fins du relèvement et de la reconstruction à moyen et à long terme auront pour base les connaissances et les compétences locales et seront adaptés aux conditions locales. Les activités doivent être durables pour les communautés ou les organisations locales, ce qui exige de veiller à ce que les coûts d'utilisation, de réparation ou d'entretien des matériaux ou de la technologie soient abordables sur le plan local et ne détruisent pas l'environnement.

Nous élaborerons des stratégies de gestion des risques, de transition et de sortie dès que possible durant les opérations menées aux phases d'intervention et de relèvement. Ces stratégies seront fondées sur les besoins et les priorités, les niveaux anticipés de financement et la capacité des acteurs de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, en coordination avec les pouvoirs publics et d'autres partenaires, d'apporter un appui effectif et durable aux activités prévues. Les stratégies devraient également prévoir la mise en place de mécanismes de transition et de sortie qui garantissent le maintien, ou même le renforcement, des capacités de la Société nationale.

6

Coopérer avec le Mouvement et avec d'autres partenaires

Nous sommes conscients que nous n'agissons pas isolément. Des partenariats novateurs à l'intérieur et à l'extérieur du réseau nous permettent d'accéder à de multiples aptitudes, compétences et expériences pour apporter une valeur ajoutée à nos propres capacités.

Nous nous engageons à travailler efficacement au sein des structures de coordination et de coopération avec les acteurs de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge comme principaux partenaires, et dans le cadre de l'initiative pour le renforcement de la coordination et de la coopération au sein du Mouvement dans les situations dans lesquelles interviennent les Sociétés nationales, la Fédération internationale et le CICR.

L'action des Sociétés nationales en matière de coordination, de mobilisation et de sensibilisation s'exerce aussi avec un large éventail d'acteurs externes au Mouvement, dont les autorités locales, provinciales et nationales (y compris la protection civile et le personnel militaire), le secteur privé et l'ensemble de la communauté humanitaire. Nous respecterons, encouragerons et soutiendrons le développement et l'intégration de la Société nationale locale dans les mécanismes et les plateformes de coordination nationaux et infranationaux quand cela est possible, y compris la coordination et le dialogue avec les acteurs politiques et militaires dans le respect des Principes fondamentaux.

7

Optimiser le poids et l'influence de la valeur que représentent la Croix-Rouge et le Croissant-Rouge

Le public, les donateurs et les organisations partenaires cherchent à soutenir la Fédération internationale et ses Sociétés nationales membres en offrant de l'assistance sous forme, par exemple, de volontariat, de dons et de partenariats. Pour étendre la portée du soutien que nous apportons, et tirer parti de cette confiance du public, nous devons développer au maximum ces possibilités et offres d'assistance. Le travail de sensibilisation et de diplomatie humanitaire mené par la Croix-Rouge et le Croissant-Rouge complètera nos programmes et services et comprendra une action contre la stigmatisation et la discrimination des personnes vulnérables et pour l'égalité d'accès aux soins de santé de base et aux services fournis en cas de catastrophe. En renforçant nos relations avec les décideurs – les gouvernements en particulier –, nous avons pour objectif que les Sociétés nationales soient présentes quand des décisions humanitaires sont prises et recherchons également à disposer d'un apport de ressources prévisible et durable en faveur de notre action humanitaire.

Nous établirons des méthodes bien définies de communication avec les communautés, les médias et le public sur les activités de gestion des risques de catastrophe, les calendriers et les stratégies pour garantir que les promesses faites sont honorées, que les activités sont appropriées et durables, et qu'une attention adéquate est portée aux catastrophes moins visibles mais hautement dévastatrices.

8

Agir en mettant l'accent sur les résultats et l'impact

Quand des ressources nous sont confiées pour que nous venions en aide aux personnes en grande difficulté, nous devons faire en sorte d'être efficaces en contrepartie. Cela signifie d'obtenir un bon rapport coût-performance, d'offrir une réponse appropriée et adaptée aux besoins des personnes que nous servons et de pouvoir présenter les résultats de notre action. Nous continuerons de renforcer l'évaluation, l'analyse et la planification que nous réalisons comme base d'une prise de décision opportune et d'une action de qualité qui répondent aux critères du secteur ou les dépassent. Nous écouterons systématiquement les communautés touchées, les mobiliserons et communiquerons avec elles, répondrons et agirons d'après les informations en retour, et fournirons un accès sûr et équitable et des possibilités de participer à la prise de décision pour garantir que nous améliorons sans cesse l'efficacité, l'efficacé, la pertinence et l'impact de notre assistance. Nous suivrons nos progrès au regard d'indicateurs de performance clairs, comprenant des données ventilées (par sexe, âge, handicap), et les présenterons du niveau local au niveau mondial. Nous continuerons à apprendre en utilisant des outils tels que l'évaluation en temps réel, qui est réalisée pour les opérations importantes afin de repérer les succès et les défis de façon à améliorer continuellement notre performance.

RESPONSABILITÉS

Les dirigeants de la Fédération internationale et des Sociétés nationales veillent à ce que la politique soit mise en œuvre. Il est attendu des Sociétés nationales qu'elles accordent leur politique et leurs orientations existantes avec cette politique, en l'adaptant comme il convient à leur contexte. Au besoin, des outils et des cadres ou stratégies annexes seront élaborés ou révisés de façon à concorder avec la politique.

La politique sera examinée régulièrement, au plus tard par l'Assemblée générale de la Fédération internationale en 2027.



La Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Fédération internationale) est le plus grand réseau humanitaire au monde, qui compte 192 Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge membres et quelque 14 millions de volontaires. Nos volontaires sont présents dans les communautés avant, pendant et après les crises et les catastrophes. Nous œuvrons dans les environnements les moins accessibles et les plus complexes afin de sauver des vies et de promouvoir la dignité humaine. Nous aidons les communautés à devenir plus fortes et plus résilientes pour que chacun puisse mener une vie sûre et saine et avoir des possibilités de prospérer.

© Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, Genève, 2020

Toutes les parties de cette publication peuvent être citées, copiées, traduites dans d'autres langues ou adaptées aux besoins locaux sans un accord préalable de la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, à condition que la source soit clairement indiquée.

Toutes les photographies utilisées sont la propriété de la Fédération internationale, de la Croix-Rouge finlandaise et de la Croix-Rouge néerlandaise, sauf indication contraire.

Contactez-nous :

Toute demande de reproduction à des fins commerciales doit être adressée directement au Secrétariat de la Fédération internationale :

Adresse : Chemin des Crêts 17, Petit-Saconnex, 1209 Genève, Suisse

Adresse postale : Case postale 303, 1211 Genève 19, Suisse

T +41 (0)22 730 42 22 | **F** +41 (0)22 730 42 00 | **C** secretariat@ifrc.org | **W** ifrc.org